



## Compte rendu de l'Assemblée Générale du 4 août 2022

L'assemblée s'est réunie sur convocation envoyée par internet le 17 juillet 2022, Cette assemblée pouvait se faire en présentiel et par visio conférence.

2 personnes ont pu se connecter ; dans la salle, nous étions 8 physiquement présents avec 17 pouvoirs reçus.

Le quorum est atteint à 10 h, avec 27 présents ou représentés sur 41 adhérents à jour de cotisation. Le secrétaire ouvre l'assemblée en présentant les différentes personnes.

Ordre du jour :

- o *La situation à Comiac et le bilan des actions menées depuis 1 an*
- o *Point financier et dépenses à envisager*
- o *Elections au bureau*
- o *Les actions à entreprendre*
- o *Questions diverses*

Gilles Forhan, secrétaire, présente le **premier point** :

### 1. **Situation** : le projet éolien de Comiac n'existe plus.

- a. Mais un projet éolien est envisagé par la commune de Sousceyrac en Quercy sur les espaces communaux de la Luzette ;
  - i. Christian Momboisse nous en parle : actuellement, il y a 3 promoteurs qui proposent d'étendre le parc de la Luzette. Les implantations devraient se faire dans les terrains communaux, mais aucune décision n'est encore prise.
- b. Le projet de Parlan n'est pas arrêté, mais l'association « stop Eole Parlan » va déposer une déclaration de pourvoi dite conservatoire, le 22 Août prochain, en attendant que le Conseil d'état prenne une décision, courant septembre, faisant jurisprudence, concernant l'impact des éoliennes sur l'avifaune, même si des mesures d'évitement sont prévus.
- c. Le projet de camps est en attente de décision,
  - i. Claudine Delmas nous en parle : ils attendent toujours la décision et ils envisagent sereinement de poursuivre leur action
  - ii. Mais Claudine nous signale que des travaux d'implantation du réseau sont en cours de réalisation et nous invite à son AG du 27 août.

### 2. **Actions web**

- a. Chaque mois une newsletter est envoyée à 558 adresses internet, et il est ouvert en moyenne par 35 % mais pas par tous les adhérents ! La prochaine aura le numéro 101.
- b. Le site a été visité en 2021 par 9320 visiteurs, soit 25,5 visiteurs par jour et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 on constate 27,2 en moyenne par jour. Avec à chaque fois, en moyenne, 2 pages visitées par visiteur.

### 3. **Les finances : parole au trésorier Dominique Lacambre**

#### a. **L'exercice financier 2021 a été excédentaire**

- Les recettes, constituées de cotisations et de dons, avaient été de 1395 € en 2020 pour 37 adhérents, année marquée par les frais du recours et le coût de l'avocat; elles ont été de 625 € pour 35 adhérents en 2021.

- Les dépenses ont été stables, à 200 € constituées par l'assurance, par l'adhésion Fédération Développement Durable (FED) et par les frais de site, nom de domaine, envois mails.
  - De ce fait, le résultat s'est établi à + 402,48 €, et le solde du compte est passé de 2892,39 € au 31 décembre 2020 à 3294,87 au 31 décembre 2021.
- b. Le **premier** semestre 2022 est encore plus satisfaisant.
- D'ores et déjà, les recettes s'établissent à 813,55 €, avec un don spécial de 307€ des **Amis de Comiac** suite à la dissolution de l'association. Ce don témoigne de la continuité certaine entre ceux qui se sont attachés à décrire l'histoire et le patrimoine de ce territoire et ceux qui se mobilisent pour sa sauvegarde à l'avenir.
  - Nous comptons 34 adhérents au 1er juillet (et 41 en août) alors même que la victoire judiciaire aurait pu provoquer une démobilisation. Tout au contraire, les adhérents restent conscients des menaces qui sont toujours bien présentes et ceci grâce au site internet, outil essentiel d'information et de sensibilisation. Merci au secrétaire du temps qu'il consacre à le faire vivre efficacement.
  - Les dépenses de fonctionnement sont comparables à celles de l'an passé avec les assurances, le renouvellement de l'adhésion à la FED, les frais de site, nom de domaine, et d'envois de mails. S'y ajoutent **l'adhésion à Toutes nos énergies-Occitanie (TNE-Occitanie)**, collectif régional d'associations opposées à l'invasion de l'industrie éolienne dans les espaces ruraux de la région Occitanie, **et un don de solidarité à l'association Stop Eole Parlan – Roumégoux** pour les frais de leur procédure judiciaire.
- c. **Le bilan est donc positif** de 445,11 € et le solde s'établit à 3739,98 €.
- Ce montant permet d'envisager des gestes de soutien aux associations environnantes, la solidarité étant un atout important dans le rapport de forces avec les promoteurs de l'énergie éolienne.

Manifestement notre association ne perd pas d'adhérents et c'est une bonne nouvelle !

#### 4. Bureau : comme il n'y a pas de nouvelle candidature, le bureau est reconduit

- a. Président : Patrick Verrier dont la résidence principale est maintenant à Nauvioles de Comiac
- b. Trésorier : Dominique Lacambre
- c. Secrétaire : Gilles Forhan

Toutes ces personnes ont la signature sur le compte bancaire et seul le trésorier a un carnet de chèques.

#### 5. Autres :

- a. La préfecture a noté les changements du bureau en octobre 2021
- b. Nous invitons à participer à la manifestation envisagée le 13 août 2022 au Vernet par nos amis du Cantal pour protester contre l'implantation d'éoliennes sur le plateau de Badailhac.
- c. La ministre de la transition envisage des décrets pour limiter la durée d'instruction des projets éoliens à 2 ans, quelques soient les démarches des opposants.
- d. Le gouvernement oblige EDF à acheter l'électricité au prix du marché (parfois 300€ le MWh) et à vendre la production nucléaire à 40€ le MWh). Il faut savoir que le prix de l'électricité est fixé par rapport au prix du gaz ! L'Espagne et le Portugal se sont retirés des prix spots du marché.

- e. La ministre semble ne pas connaître les vrais chiffres de l'éolien et semble aussi dilapider l'argent public au profit des lobbies éoliens.
- f. Lectures de documents transmis par la Fédération de l'Environnement Durable :
  - i. Communiqués de presse
  - ii. Lettre aux élus (députés et sénateurs)
  - iii. Pas de vent, pas d'électricité, comme le 13 juillet ou le 3 août
  - iv. 160 milliards d'euros, c'est la facture des énergies renouvelables dont l'éolien est le principal coupable
  - v. Les associations de maires (AMF et AMFR) n'acceptent plus le fait accompli d'aménagements de la production d'énergie renouvelable sur leur commune !
  - vi. EDF Renouvelable publie des publicités mensongères en multipliant par 5 la réalité !

**6. Décisions prises :**

- a. Pouvons-nous envisager d'aider les associations proches (AAPLX, ou Siran) dans leur lutte judiciaire ?
  - i. Nous mettons au vote la possibilité d'un don limité à 500€ aux associations proches, lorsqu'elles le demanderont.
  - ii. Accepté à l'unanimité des présents et représentés
- b. Gilles transmettra les informations locales dont il dispose à Christian Momboisse, Jo Guerin et Patrick Verrier en priorité car ils habitent sur le secteur et ceux-ci lui transmettront les informations qu'ils auront
- c. **La question des informations transmises par la FED ou TNE n'est pas tranchée.**

**CR établi par le secrétaire, à partir de ses notes le 19 août 2022**

**Gilles Forhan**